



**SFM**

Swiss Forum for Migration  
and Population Studies

**SFM Studies #90**

Mariame Sidibé et Abdoul Sogodogo

# Étude des systèmes de protection, d'accès à l'éducation et d'insertion socioéconomique des enfants et des jeunes en mobilité au Mali

Octobre 2025



**unine**  
Université de Neuchâtel



## **Mandants**

Helvetas et Terre des Hommes Lausanne

Avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération suisse

Le contenu reflète l'opinion de l'équipe de rédaction.

## **Auteur·e·s**

Mariame Sidibé et Abdoul Sogodogo

© 2025 SFM

DOI : 10.35662/unine-sfmstudies-90

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, 2000 Neuchâtel  
+41 32 718 39 20, [secretariat.sfm@unine.ch](mailto:secretariat.sfm@unine.ch), [www.migration-population.ch](http://www.migration-population.ch)**

## Résumé

Le présent rapport analyse la question complexe des enfants et des jeunes en migration (EJM) au Mali, marquée par des mouvements forcés, des déplacements liés aux conflits et des migrations économiques. Ces jeunes, souvent privés de droits fondamentaux et exposés à de multiples risques, peinent à accéder aux services essentiels et à une protection juridique. Le Mali, pays à forte tradition migratoire, connaît une intensification des flux internes et externes alimentés par la pauvreté, l'insécurité et le manque d'opportunités économiques. Face à ces défis, l'État et de nombreuses organisations (ONG, institutions nationales et locales, partenaires internationaux) ont mis en place des dispositifs d'inclusion malgré le fait que la coordination reste difficile et que les politiques spécifiques pour les EJM sont encore limitées.

L'étude, menée dans le District de Bamako et les régions de Sikasso et de Ségou, s'appuie sur des enquêtes de terrain et des entretiens avec 74 acteurs institutionnels, ONG et jeunes migrants. Elle met en lumière la diversité des migrations (exode rural, déplacements forcés, migrations saisonnières et transfrontalières) et les besoins importants des jeunes migrants en matière de protection, d'éducation, de formation professionnelle et de santé. Les bonnes pratiques identifiées incluent l'écoute active, l'accompagnement personnalisé et la formation professionnelle favorisant l'insertion socioéconomique des jeunes.

Le projet EJM, coordonné par Helvetas, Terre des Hommes Lausanne et ses partenaires, a renforcé la collaboration entre acteurs publics et privés, a amélioré les capacités des ONG locales et a favorisé l'intégration des objectifs de protection dans les politiques nationales. Malgré des avancées notables, des défis persistent, notamment l'absence de politique publique spécifique pour les EJM, la complexité de la coordination interinstitutionnelle et les difficultés liées à la crise sécuritaire. Le rapport conclut sur l'importance de poursuivre les efforts de plaidoyer, de renforcer la coordination et d'adapter les politiques pour garantir durablement les droits et le bien-être des enfants et des jeunes en mobilité au Mali.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>6</b>
1.1	Contexte historique et géopolitique des migrations au Mali	6
1.2	Méthodologie	8
1.2.1	Zones d'études	8
1.2.2	Population d'étude	8
1.2.3	Méthodologie de collecte	8
1.2.4	Contraintes et limites de la recherche terrain	10
1.2.5	Questions éthiques	10
<b>2</b>	<b>Vision sur le cadre juridique, politique et stratégique national</b>	<b>11</b>
2.1	Cadre juridique	11
2.2	Politiques et stratégies nationales	12
<b>3</b>	<b>Les migrations maliennes, typologie, motivations et enjeux humanitaires</b>	<b>14</b>
3.1	Différents types de migrations : raisons et motifs principaux	14
3.2	Besoins principaux relatifs à la protection, l'éducation, formation et santé	15
<b>4</b>	<b>Le réseau des acteurs principaux de protection des EJM : institutionnels, formels et informels</b>	<b>17</b>
4.1	Cartographie des intervenants : un écosystème complexe au service des EJM	17
4.2	Importance et rôles des principaux acteurs	19
<b>5</b>	<b>Les collaborations inter-organisations</b>	<b>21</b>
5.1	Dynamiques des collaborations entre institutions de l'État et les organisations de la société civile	21
5.2	Coordination des interventions	22
<b>6</b>	<b>Appropriation et innovation du projet EJM intervention</b>	<b>24</b>
6.1	Connaissance, acceptation et suivi des acteurs politiques	24
6.2	Impacts ou effets produits par le projet EJM	24
<b>7</b>	<b>Perception de changement des acteurs systémiques travaillant auprès des EJM</b>	<b>26</b>
7.1	Temporalité et changement : Perspectives des intervenants auprès des jeunes migrants	26
7.2	Perception de changement des jeunes migrants	27
<b>8</b>	<b>Conclusion</b>	<b>29</b>
<b>9</b>	<b>Bibliographie</b>	<b>30</b>

## Acronymes

ADAC : Association pour le Développement à l'Appui aux Communautés

AES : Alliance des États du Sahel

AMEDD : Association Malienne d'Éveil au Développement Durable

BNCE : Bureau National Catholique pour l'Enfance

CDDQ : Coordination des Comités de Développement des Quartiers

CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNDH : Commission Nationale de Défense des Droits de l'Homme

COMADE : Coalition malienne pour les droits de l'enfant

CPIMS+ : Système de Gestion de l'Information sur la Protection de l'Enfance

DNPEF : Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille

ECRIS : Enquête Collective Rapide d'Identification des Conflits et des Stratégies

EJM : Enfants et jeunes en migration

ENA : Enfants non accompagnés

FFUA : Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

GIZ : Agence allemande de coopération internationale

INSTAT : Institut National de la Statistique du Mali

OIM : Organisation internationale pour les migrations

OSC : Organisation de la Société Civile

PNPPE : Politique nationale de promotion et de protection des enfants

PONAM : Politique nationale de migration

RCI : République de Côte d'Ivoire

RMPE : Réseau malien pour la Protection des Enfants

Samusocial : Service d'Aide Mobile d'Urgence sociale du Mali

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

UNHCR : Agence des Nations Unies pour les réfugiés

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

WAEIF : West African Entrepreneurship and Innovation Foundation

# 1 Introduction

Les mouvements migratoires des enfants et des jeunes constituent une question préoccupante et complexe au Mali. Que ce soit dans le cadre de migrations forcées, de déplacements liés aux conflits ou de mobilités économiques, ces populations vulnérables font face à de multiples défis en termes de protection de leurs droits fondamentaux et de leur bien-être. Ainsi, confrontés à des situations de grande précarité, d'exploitation et d'exclusion, de nombreux enfants et jeunes en migration (EJM) se retrouvent privés de l'accès aux services essentiels et exposés à des risques élevés, menaçant gravement leur développement physique, psychologique et social.

Face à cette problématique récurrente au Mali, des acteurs de développement tels que Helvetas, GIZ et Terre des hommes se sont mobilisés pour mettre en place un projet visant à contribuer à la protection des EJM. Cependant, la mise en œuvre effective de ces dispositifs demeure un défi majeur, notamment en raison de la nature transfrontalière et multidimensionnelle du phénomène migratoire impliquant les mineurs.

## **Projet d'intervention EJM au Mali : spécificités programmatiques**

Le projet d'intervention EJM au Mali est mis en œuvre à Bamako et Sikasso, il s'inscrit dans la dynamique de l'État malien pour renforcer l'accès aux droits des enfants et des jeunes. Le programme s'est notamment appuyé sur des dispositifs et initiatives existantes menés par Tdh et Helvetas. Porté par un consortium (Helvetas, Terre des Hommes, GIZ) et plusieurs partenaires locaux (Samu Social, AMEDD, ADAC, Case sahel), il s'appuie sur des dispositifs existants tels que les guichets uniques, le système dual de formation et la collaboration avec les collectivités territoriales. L'approche intègre la formation des encadrants, l'appui aux familles d'accueil, la sensibilisation des communautés et le plaidoyer pour l'inclusion des EJM dans les politiques publiques. Le projet se distingue par sa transversalité, notamment concernant le genre et l'inclusion sociale, et par un fort ancrage institutionnel et communautaire, contribuant à une meilleure protection et insertion des enfants et jeunes en mobilité au Mali.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport, qui se propose d'analyser en profondeur les enjeux et les pratiques en matière de protection des enfants et jeunes en mobilité au Mali. À travers une étude de terrain approfondie, nous examinerons les différentes dimensions de cette problématique complexe — juridique, institutionnelle, opérationnelle et socioculturelle — afin de dégager des pistes concrètes pour renforcer l'efficacité et la durabilité des interventions en faveur de cette population vulnérable.

L'objectif principal de ce rapport est de contribuer à une meilleure compréhension des défis et des leviers d'action en matière de protection des EJM au Mali, dans une perspective académique. Les résultats de cette recherche pourront ainsi nourrir la réflexion et l'élaboration de politiques et de programmes plus adaptés et plus inclusifs, dans le but ultime de garantir le respect des droits et le bien-être de tous les enfants et jeunes en situation de mobilité dans le pays.

## **1.1 Contexte historique et géopolitique des migrations au Mali**

Le territoire actuel du Mali est reconnu pour sa longue tradition migratoire, remontant aux empires du Ouagadou (Ghana), du Manden, et du Songhaï. Selon Bredeloup (2007), les mouvements de populations étaient courants pour le commerce transsaharien et le pastoralisme. Ces mouvements faisaient partie intégrante des échanges culturels et économiques dans la région. Ces territoires, historiquement considérés

comme une voie commerciale et migratoire significative entre le Sahel et le Sahara, ont subi des transformations majeures en termes de mobilité à la suite de leur contact avec le monde occidental, induisant des changements de paradigme dans ce domaine.

D'après l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM 2022a), environ 1,2 million de Maliens recensés vivaient à l'étranger en 2019, soit environ 6% de la population totale<sup>1</sup>. Dans un autre rapport de la même année (2022), l'OIM précise que : « La Côte d'Ivoire, avec 1 950 000 Maliens, est le premier pays d'accueil de la migration internationale du Mali. Elle est suivie par le Ghana et le Niger qui accueillent également chacun plus d'un million de Maliens. En Europe, la France et l'Espagne avec respectivement 120 000 et 8 500 migrants sont les principales destinations. Dans le monde arabe, l'Arabie Saoudite, l'Algérie et la Libye avec respectivement 25 658, 11 280 et 11 000 migrants maliens sont les principaux pays d'accueil » (OIM 2022b). Ces chiffres montrent qu'une portion importante de la population est affectée par la migration. Le pays enregistre aussi des déplacements internes significatifs. Dans ce sens, OCHA relève que : « En fin d'année 2024, le nombre de déplacés internes a ainsi atteint plus de 378 000 personnes. Par ailleurs, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile provenant de la sous-région, exilés sur le territoire malien, a significativement augmenté de 115% par rapport à l'année précédente pour culminer à plus de 191 000 personnes » (OCHA 2025).

Le déplacement des Maliens à l'extérieur et à l'intérieur du pays est généralement expliqué par la persistance du conflit armé que traverse le pays depuis 2012 (Sogodogo 2022) et le taux élevé de l'extrême pauvreté qui incite parfois certains Maliens à se déplacer à la recherche de meilleures conditions de vie (Konaté 2010; Lesclingand et Hertrich 2017). Selon la banque mondiale, « [le] taux d'extrême pauvreté s'est accéléré sous l'effet conjugué des crises sécuritaires et de la pandémie pour s'établir à 15,9 % en 2021. L'extrême pauvreté s'est davantage accentuée pour atteindre 19,1 % en 2022 » (Banque Mondiale 2024). Cette migration est un enjeu économique significatif pour les populations maliennes, mais également pour le gouvernement du pays. À titre illustratif, la Banque Mondiale, en 2021, a estimé que les transferts de fonds de la diaspora malienne représentaient 5,6% du PIB du pays en 2020, soit environ 1 milliard de dollars US (Neuschwander, Chepeau, et Touré 2022). Ces fonds assurent la survie de milliers de personnes dans le pays et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales (construction et équipement de centre de santé, d'école, etc.).

Le Mali est aussi un pays d'accueil de migrants, qui sont parfois en transit, et de réfugiés. En effet, l'OIM (2020) a identifié 37 728 migrants en transit au Mali en 2019, principalement originaires d'Afrique de l'Ouest et centrale (Burkina Faso, Guinée, Sierra Leone et Cameroun).

C'est en connaissance de ces enjeux migratoires que le Mali a adopté en 2017, une politique nationale de migration (PONAM)<sup>2</sup> pour mieux gérer les flux migratoires. En plus, il a intégré des dispositifs plus larges, notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), qui promeuvent la libre circulation des personnes. Toutefois, le pays reste contraint à l'insertion socioprofessionnelle des migrants maliens dans le cadre de retours volontaires et de déplacés internes.

---

<sup>1</sup> L'organisation (OIM) attire l'attention sur le fait que les données présentées se basent uniquement sur des recensements officiels réalisés par chaque pays et sont donc sans doute sous-estimées par rapport aux chiffres réels.

<sup>2</sup> Cette politique est soutenue par des partenaires techniques et financiers, parmi lesquels l'Union Européenne (UE), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'Agence Française de Développement (AFD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Agence Espagnole pour la Coopération internationale au Développement (AECID), l'Agence de coopération internationale allemande pour le Développement (GIZ) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Dans le contexte actuel d'augmentation de la migration au Sahel et en particulier au Mali, notre étude se positionne comme une initiative visant à comprendre de manière approfondie et globale l'action de l'État et des acteurs non étatiques (ONG, organisations internationales, associations, etc.) dans la prise en charge des enfants et des jeunes en mobilité au Mali. En explorant ces dynamiques complexes, l'étude aspire à aider au développement de politiques et de pratiques efficaces, adaptées à la réalité migratoire actuelle du Mali et de la région sahélienne.

Concrètement, notre objectif est de rendre compte des dynamiques existantes dans la protection, l'éducation et l'insertion des enfants et des jeunes en migration, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes et des organisations existantes, ainsi que sur l'adaptation des politiques dans ces domaines, tout en examinant la contribution d'HELVETAS et de ses partenaires à ce processus.

## **1.2 Méthodologie**

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est de type « enquêtes rapides ethnologiques — couplant entretiens et observations », aussi appelé méthode ECRIS (Bierschenk et al. 2000). Les guides d'entretien ont permis de recueillir les perceptions des enquêtés sur les acteurs, les mécanismes et les stratégies de prise en charge des enfants et des jeunes migrants. Pour faire la cartographie des acteurs de protection des EJM, nous avons mobilisé les travaux antérieurs du projet et nos réseaux personnels et professionnels. Cette approche a permis d'obtenir une liste des organisations actives au Mali en matière d'accompagnement des migrants EJM. Nous avons aussi mené des entretiens auprès d'un échantillon d'acteurs identifiés dans chacune des deux régions (Sikasso et Ségou) et dans le District de Bamako.

### **1.2.1 Zones d'études**

L'étude a été conduite dans le District de Bamako et dans les régions de Sikasso et de Ségou. Plusieurs facteurs expliquent le choix de ces trois zones retenues dans le cadre de l'étude : la pertinence scientifique et l'accessibilité.

Bamako et Sikasso sont les zones pilotes du projet EJM. C'est dans ces zones qu'HELVETAS a engagé des ONG locales visant à agir sur la migration des enfants et des jeunes. Il est essentiel d'analyser l'action du projet d'intervention dans ces deux zones. Nous avons ajouté la région de Ségou comme zone témoin. Cette région accueille beaucoup de jeunes migrants saisonniers et en transit.

### **1.2.2 Population d'étude**

La population d'étude est constituée d'une part des acteurs étatiques avec qui HELVETAS travaille pour mettre en place le projet EJM (ministères, directions nationales, directions régionales, etc.) ; il s'agit précisément des acteurs étatiques d'intérêt pour le projet (la protection, l'éducation ou l'insertion des EJM). D'autre part, elle concerne les Organisations de la Société Civile (OSC), telles que les associations, les ONG, les syndicats, les groupements, etc., ainsi que les chercheurs travaillant sur les questions migratoires et le développement local, qui s'intéressent à l'éducation et la protection des EJM.

### **1.2.3 Méthodologie de collecte**

Pour les enquêtes de terrain, des entretiens ont été effectués lors de deux phases principales. La première phase de collecte de données s'est déroulée du 15 juillet au 28 juillet 2024, soit 14 jours au total. La seconde phase a été plus longue. Nous avons commencé les entretiens le 20 novembre pour les terminer le 27 décembre 2024.

Les enquêteurs<sup>3</sup> ont pris des notes pendant les entretiens, en plus de son enregistrement et de quelques prises de vues lorsque les enquêtés donnaient leur consentement. Ensuite, ils ont retranscrit les entretiens. Au total, 13 entretiens ont été menés avec des responsables d'ONG ou d'associations sur l'ensemble des trois sites : 5 à Bamako, 5 à Sikasso et 3 à Ségou. Le Tableau 1, ci-dessous, indique la répartition de ces personnes enquêtées par zone, par sexe et leur ancrage institutionnel.

**Tableau 1** : Entretiens institutionnels de la phase 1

Localité	Nom de l'organisation	Nombre de personnes	
		Sexe	Total
District de Bamako	Centre Kanuya	M	01
	Case Sahel	M	01
	Service d'Aide Mobile d'Urgence sociale (Samusocial) du Mali	F	M 03 M
Région de Sikasso	Association Malienne d'Éveil au Développement Durable (AMEDD)	M	02 M
	Association pour le Développement à l'Appui aux Communautés (ADAC)	M	02 M
	Bureau National Catholique pour l'Enfance (BNCE)	M	01
Région de Ségou	Coordination des Comités de Développement des Quartiers (CDDQ)	M	01
	Global Univers Mali	M	01
	West African Entrepreneurship and Innovation Foundation (WAEIF)	M	01

Les personnes interrogées occupent des postes de haute responsabilité au sein de leur organisation (coordinateur de projet, président du conseil d'administration, responsable de suivi-évaluation, chef d'antenne, chef de projet, responsable de centre, etc.).

Le Tableau 2 ci-dessous, montre que 26 entretiens ont été menés avec de jeunes migrants dans les 3 zones de l'étude dont 6 jeunes sont pris en charge par le projet EJM (Sikasso et Bamako).

**Tableau 2** : Entretiens avec les jeunes migrants

Localité	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total
Bamako	-	2	2
Sikasso	4	-	4
Ségou	10	10	20
Total	14	12	26

Au total, 44 entretiens ont été réalisées lors de la première phase de collecte de données. Cette phase a permis d'entrer principalement en contact avec des personnes recrutées par Helvetas pour la mise en œuvre du projet EJM au Mali. De plus, elle a été l'occasion d'échanger avec les principaux bénéficiaires, notamment les jeunes de 18 à 24 ans.

<sup>3</sup> L'équipe d'enquête est composée de quatre personnes dont un doctorant en Relations internationales dont la thèse porte sur la contribution des migrants au développement socio-économique de la région de Kayes, d'un finaliste du master en « Genre et développement », d'un autre finaliste du master en science politique, et d'un expert en droits de l'homme, qui est le point focal de l'Association malienne des droits de l'homme dans la région (AMDH) de Ségou.

Tableau 3 : Echantillon de la phase 2

Cibles	Bamako	Sikasso	Ségou	Total
Acteurs institutionnels	04	01	08	13
Leaders communautaires	03	01	04	08
Chercheurs	02	00	01	02
ONG/OI	06	00	00	06
Total	15	02	13	30

La seconde phase de la collecte des données a permis d'interroger 30 personnes supplémentaires (voir Tableau 3). Au total, 74 personnes ont été interrogées sur le terrain au Mali, réparties entre les trois zones d'étude.

#### 1.2.4 Contraintes et limites de la recherche terrain

Dans l'ensemble, la collecte de données s'est bien déroulée et les difficultés rencontrées n'ont pas eu d'incidence sur les objectifs de la recherche.

Nous avons rencontré quelques difficultés mineures sur le terrain. Les personnes interrogées ont souligné le nombre assez élevé de questions dans le guide d'entretien, la durée des entretiens et, surtout, l'indisponibilité de certaines personnes pour honorer les rendez-vous.

De plus, les enquêteurs ont fait face à la confusion des participants entre les activités de recherche menées par l'équipe de chercheurs et celles qui relèvent d'une évaluation du projet. Cependant, nous avons rapidement dissipé ce doute en précisant que notre objectif n'était pas de réaliser un suivi-évaluation du projet, mais de mener une étude longitudinale. Des difficultés de compréhension de certaines questions ont également été observées, liées au niveau d'études de certains participants. Certains enquêtés ont refusé parfois de répondre à certaines questions du guide d'entretien, invoquant un manque de connaissances nécessaires pour formuler un avis. Cependant, les questions de relance ont généralement permis de surmonter ces réticences.

#### 1.2.5 Questions éthiques

Le projet EJM implique le travail avec de jeunes migrants, dont certains sont mineurs. Face aux difficultés d'obtenir leur consentement, ceux-ci n'ont pas été interrogés dans le cadre de l'étude. Les entretiens ont été menés auprès de personnes majeures (plus de 18 ans), y compris les jeunes (18-24 ans) en respectant leur sécurité, leur dignité et leurs droits fondamentaux. Nous avons obtenu le consentement éclairé de l'ensemble des enquêtés. En effet, une fois les objectifs de l'enquête expliqués aux participants, leur consentement a été obtenu sans aucune forme de coercition.

Les informations recueillies sur les enquêtés migrants étant sensibles, nous avons anonymisé les entretiens afin de protéger leur vie privée et de garantir la confidentialité des données.

## 2 Vision sur le cadre juridique, politique et stratégique national

Le cadre juridique, politique et stratégique de la migration est très riche. Les acteurs institutionnels, notamment les organes de l'État et les OSC sont impliqués dans la protection des EJM. Ce point analyse successivement le cadre juridique et les politiques en faveur des EJM au Mali.

### 2.1 Cadre juridique

Les responsables d'OSC, les agents de l'État et les chercheurs enquêtés reconnaissent l'existence d'un cadre juridique globalement favorable à la protection des EJM. En effet, la protection des EJM s'appuie sur plusieurs textes au Mali. Parmi les textes juridiques relatifs à la protection des EJM, on trouve la Constitution, le Code pénal, le Code civil, le Code des personnes et de la famille et le Code du travail. Il y a aussi les conventions internationales ratifiées par le Mali, telles que la Convention internationale relative à la protection des droits de l'enfant<sup>4</sup>, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (article 18), la Convention internationale relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme<sup>5</sup> et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant<sup>6</sup>.

En plus de ces conventions, les normes communautaires de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et l'Alliance des États du Sahel (AES) facilitent la mobilité intracommunautaire ; elles protègent aussi les enfants et les jeunes contre les abus, y compris leur enrôlement dans les groupes armés. Cette promotion de la jeunesse est explicitement énoncée par la politique de la CEDEAO pour l'enfance 2019 – 2030.

La combinaison de ces textes permet de protéger les EJM sur le territoire malien contre l'exploitation sexuelle, le travail forcé, la traite des personnes, les violences physiques, l'esclavage, etc. Un interlocuteur de la direction nationale, de la promotion de l'enfant et de la famille affirme :

« Il existe le volet protection des droits des jeunes et enfants migrants ou déplacés dans le droit malien. Il existe également le volet réparation des droits des EJM. Comme exemple, je te donne l'établissement des actes de naissance (jugement supplétif) pour permettre l'inscription des enfants et des jeunes migrants dans les écoles maliennes. Ces volets n'excluent pas les EJM ».

S'il est établi que le Mali dispose d'un cadre juridique englobant les questions migratoires, il est aussi évident pour les acteurs interrogés qu'un encadrement spécifique aux EJM serait utile. Les entretiens avec les jeunes migrants attestent une forte méconnaissance des cadres normatifs de protection des migrants. On relève la nécessité de vulgariser les instruments juridiques pour que les justiciables puissent en tirer des avantages. En effet, une sensibilisation accrue semble nécessaire afin que les jeunes s'approprient le droit relatif aux migrations. Ceci passe par des campagnes de communication ciblées, notamment l'utilisation de radios communautaires, et les réseaux sociaux pour informer les EJM et leurs familles de leurs droits.

Il faudrait aussi travailler avec les chefs traditionnels, religieux et communautaires pour promouvoir les droits des enfants migrants. On pourrait aussi penser à intégrer des modules éducatifs sur les droits des enfants et

---

<sup>4</sup> Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, elle est entrée en vigueur en septembre 1990.

<sup>5</sup> La convention a été adoptée par Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979, entré en vigueur le 3 septembre 1981.

<sup>6</sup> La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée à Addis Abeba, Éthiopie le 11 juillet 1990. Entrée en vigueur le 29 novembre 1999.

la migration dans les écoles des zones concernées. Les autorités traditionnelles et religieuses jouent un rôle essentiel dans la protection des EJM au Mali, car elles disposent d'une grande influence sur les populations, notamment en raison de leur vécu et de leur statut dans la société. Concrètement, dans la pratique, ces leaders ont une légitimité ancienne qui leur permet d'influencer et de faire évoluer les normes sociales, surtout dans les zones rurales où la présence de l'État est limitée. Leur engagement facilite la mise en œuvre des principes juridiques en les intégrant dans les valeurs et les enseignements culturels locaux, comme les principes sociaux ou religieux qui prônent la protection des enfants et condamnent leur exploitation. Leur rôle est donc crucial pour faire accepter et agir contre ces problématiques dans un contexte où la tradition et la foi jouent un rôle central.

L'école est aussi un outil précieux pour transmettre durablement la connaissance des droits des enfants migrants. Selon Marta Tienda, dans ses travaux sur l'éducation inclusive, lorsque l'enseignement s'adapte aux réalités locales en intégrant des notions de droit et de migration, cela aide à renforcer la résilience des jeunes qui se trouvent dans des situations vulnérables (Tienda 2013). En d'autres termes, une école qui tient compte du contexte des élèves peut leur offrir un soutien plus concret et leur donner des outils pour mieux connaître leurs droits et faire face aux défis qu'ils rencontrent.

## 2.2 Politiques et stratégies nationales

Un enquêté affirme qu'au Mali : « il n'existe pas de politique publique spécifique de protection des EJM. Il y a la politique nationale de migration qui prend en compte toutes les catégories de migrants. Il s'agit de la Politique nationale de Promotion et de Protection des Enfants (PNPPE) et son plan d'action » (Entretien, Bamako).

Un autre enquêté précise : « Notre ministère est résolument engagé dans la protection des migrants maliens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, y compris pour leur retour. Le ministère dispose d'un programme d'assistance aux migrants en détresse, qui se manifeste notamment par des opérations de rapatriement. De plus, nous soutenons le financement de projets portés par les migrants et la création de structures dédiées aux préoccupations générales des migrants. On peut en déduire qu'il existe aujourd'hui un système solide de protection des migrants au Mali. En ce qui concerne les politiques publiques, notre service travaille en accord avec la Politique nationale de Migration (PONAM), qui constitue une référence en matière de migration au Mali. Bien qu'il soit difficile d'affirmer avec certitude l'existence d'un volet spécifique pour les EJM, il est important de noter que la migration concerne à 80-90 % les jeunes. La PONAM, dans sa globalité, accorde une importance particulière à cette catégorie de la population » (Entretien, Bamako).

En plus de la PONAM, le Mali a souscrit à d'autres politiques visant à protéger les enfants migrants. Par exemple, on peut citer le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), la politique migratoire de la CEDEAO.

Les institutions de l'État et leurs partenaires, chacun dans son champ de compétence et intervenant dans le cadre des EJM, travaillent avec le document référentiel de la politique nationale de migration. Ainsi, elles s'appuient sur les documents référentiels des politiques nationales de protection de la femme et de l'enfant. Un officier de police affirme : « Le commissariat n'a pas de volet spécifique (dans la mise en œuvre de la politique migratoire). Nous orientons les EJM vers la protection civile, la division immigration de la direction régionale de la police et le développement social. Le système étatique de protection des EJM est très large et réunit plusieurs services. Cependant, il n'existe pas une politique publique spécifique de protection des EJM, (précisément les migrants maliens). Ils sont protégés comme tout citoyen malien par le Code pénal malien » (Entretien, Ségou).

Malgré ces avancées, des défis persistent notamment dans la mise en œuvre effective de ces politiques et dans l'adaptation aux dynamiques migratoires changeantes. Le conflit persistant dans le nord et le centre du pays entrave la mise en œuvre efficace des politiques migratoires. Cette instabilité liée au terrorisme provoque des déplacements internes massifs, compliquant la gestion des populations migrantes. La porosité des frontières, aggravée par un manque de ressources, rend difficile le contrôle efficace des flux migratoires. En plus, la multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion migratoire (différents ministères, ONG, organisations internationales) rend la coordination complexe. Les enquêtés soulignent que l'accompagnement et la réinsertion socio-économique des migrants rapatriés ou retournés volontairement restent difficiles.

L'impact des politiques migratoires de l'Union européenne (UE) sur le Mali peut être analysé à travers plusieurs dimensions. Les échanges avec les chercheurs et des cadres du ministère des Maliens de l'extérieur montrent que « l'action de l'UE s'inscrit dans une stratégie d'externalisation des contrôles migratoires et de coopération sécuritaire » (Entretien, Bamako). Ces enquêtés soulignent majoritairement que l'UE a alloué des fonds via le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFUA), y compris pour le Mali. Ces fonds visent à créer des emplois et à lutter contre le trafic de migrants. Cependant, ils affirment que les initiatives soutenues par l'UE ont eu un impact limité sur la réduction de la migration, car elles ne répondent pas aux causes structurelles que sont l'insécurité, l'extrême pauvreté, la corruption et l'instabilité sociopolitique.

### 3 Les migrations maliennes, typologie, motivations et enjeux humanitaires

Le Mali est au cœur de dynamiques migratoires complexes et multiformes. Ce chapitre propose une analyse des mouvements de population, tant internes qu'externes, qui façonnent le paysage sécuritaire et socio-économique du pays. À travers une exploration détaillée des différents types de migrations, de leurs causes profondes et des défis humanitaires qu'elles soulèvent, nous dresserons un portrait nuancé de la réalité migratoire malienne contemporaine. Des déplacements forcés dus aux conflits, aux migrations économiques en passant par l'exode rural, nous examinerons les multiples facettes de ce phénomène, ses implications pour les migrants eux-mêmes et pour la société malienne dans son ensemble. Cette analyse mettra en lumière non seulement les enjeux de protection, d'éducation et de santé auxquels sont confrontés les migrants, mais aussi les lacunes persistantes dans la prise en charge de leurs besoins essentiels.

#### 3.1 Différents types de migrations : raisons et motifs principaux

Les migrations au Mali se caractérisent par leur grande diversité. Cette diversité reflète la complexité des dynamiques sécuritaires, socio-économiques et politiques du pays.

Les enquêtés s'accordent à dire que l'exode rural constitue la forme de migration interne la plus répandue à travers le pays. Cette perception des personnes interrogées dans le cadre de l'étude est confirmée par les statistiques nationales. En effet, selon les données mondiales indiquent que :

« Entre 1960 et 2023, le nombre d'habitants en Mali est passé de 5,26 millions à 23,77 millions, soit une augmentation de 351,6% en 63 ans. Mali a connu la plus forte augmentation en 2015 avec 6,96%. L'augmentation la plus faible en 1962 avec 1,11%. Environ 46% des habitants vivent dans les grandes villes du pays. Cette tendance croissante à l'urbanisation augmente de 4,6% par an» (Données mondiales 2025). Cette urbanisation rapide est principalement alimentée par l'exode rural. Cet exode rural est expliqué par les enquêtés par plusieurs facteurs tels que la recherche d'opportunités économiques, l'impact des changements climatiques sur les moyens de subsistance ruraux et le manque d'accès aux services de base (éducation, santé) dans les zones rurales.

Les acteurs interrogés dans le cadre de l'étude reconnaissent que l'exode rural a de nombreux effets socioéconomiques. Ils relèvent que ce phénomène crée une pénurie de main-d'œuvre dans certaines zones rurales, affectant ainsi la productivité agricole (Entretien, Ségou). L'exode rural est aussi un défi en termes de planification urbaine et de fourniture de services dans les villes en croissance rapide (Entretien, Bamako).

Les déplacements forcés dus aux conflits représentent un aspect délicat des migrations internes. D'après le rapport de l'OIM de décembre 2023, le Mali comptait plus de 422 000 déplacés internes, principalement dans les régions du centre et du nord du pays (OIM 2023). Ces mouvements sont largement attribués à l'insécurité persistante dans ces zones (Entretien, Ségou).

Les migrations saisonnières, liées aux cycles agricoles ou à des activités comme l'orpaillage, sont importantes dans la région de Sikasso (Entretien, Sikasso). Beaucoup d'enfants ont abandonné l'école pour des sites d'orpaillages : « Rien n'est certain avec l'école. On peut gagner de l'or sur le site. Des gens gagent tout le temps. Avec beaucoup d'or, on peut devenir un *mahaba* (une grande personnalité) ».

Les migrations circulaires et transfrontalières ont été soulignées par les enquêtés. Elles sont facilitées par les liens ethniques et culturels historiques. Les populations de la région de Sikasso se déplacent beaucoup vers la Côte d'Ivoire : « ici chacun à une partie de sa famille installée en République de Côte d'Ivoire (RCI). Pendant

la période de sécheresse au Mali (mars-juin), les jeunes se rendent en RCI pour travailler et reviennent pour l'hivernage » (Entretien, Sikasso).

Cette diversité des flux migratoires au Mali souligne la nécessité d'une approche holistique dans la gestion des migrations, prenant en compte les multiples facteurs qui influencent les mouvements de population et leurs impacts sur le développement du pays.

De manière générale, les jeunes rencontrés dans le cadre de l'étude veulent migrer vers l'Europe. Cette migration demeure prépondérante. Un jeune enquêté témoigne que : « Tu peux tout changer radicalement, les conditions de vie de ta famille, si tu as la chance d'aller travailler en Europe. Tu peux bien gagner ta vie et même faire venir des membres de ta famille. Je sais qu'on court beaucoup de risques en prenant cette voie clandestine, mais je préfère prendre ce risque. Je n'ai pas d'espoir de réunir ici ma vie, c'est trop compliqué, je vais aller tenter ma chance. Mon cousin a réussi, pourquoi pas moi aussi. » (Entretien, Bamako). De plus en plus, les jeunes candidats à l'immigration clandestine ont conscience des risques encourus. Certains sont moins informés : « si j'ai une occasion de travailler ici (Bamako), je vais rester. J'ai appris récemment qu'il y a une grosse escroquerie. Le Shaman prend ton argent et tu ne dépasses pas Gao ou il t'abandonne en Algérie » (Entretien, Bamako).

### **3.2 Besoins principaux relatifs à la protection, l'éducation, formation et santé**

Les jeunes migrants enquêtés dans les trois zones de l'étude font part de leurs besoins de protection juridique, d'accès à la santé et à la formation et à l'information. Le manque d'informations utiles est l'un des besoins majeurs des jeunes migrants :

« Pour moi, les principaux obstacles ou défis rencontrés sont l'analphabétisme et l'ignorance de ses droits. Malheureusement, avant mon arrivée dans ces structures (Bureau National Catholique de l'Enfance (BNCE), Association Malienne d'Éveil au Développement Durable (AMEDD)), je ne soupçonnais même pas l'existence de droits des enfants, à plus forte raison la connaissance des structures de protection » (Entretien, Sikasso).

En plus du besoin d'information sur leurs droits et les structures de protection, les jeunes pris en charge à Sikasso et Bamako par le projet EJM coordonné par Helvetas au Mali expriment un besoin de formation professionnelle. Ainsi, à Bamako, un jeune interrogé affirme :

« Le Samusocial m'a permis de suivre une formation d'un mois en 2023 sur la conduite automobile, et par la suite, j'ai pu passer mon permis de conduire » (Entretien, Bamako).

Un autre jeune migrant du programme, désireux de s'installer à Bamako, avoue :

« Présentement, je suis même en formation en conduite automobile, car je souhaite passer mon permis de conduire. Ce besoin spécifique est en cours de prise en charge, car le Centre Kanuya m'a rassuré de m'accompagner jusqu'à avoir mon permis de conduire » (Entretien, Bamako). Une jeune fille migrante témoigne : « Ces services de protection m'ont aidé à apprendre un métier pour faciliter mon insertion dans le monde du travail. J'étais enceinte à mon arrivée au centre du BNCE. Ils ont pris en charge toutes les dépenses de ma grossesse et l'accouchement. J'avais droit aux soins de qualité, au logement, à l'alimentation, à la formation. J'ai beaucoup appris à travers leurs formations » (Entretien, Bamako).

Certains jeunes affirment vouloir s'installer grâce aux formations et à l'accompagnement des ONG. En effet, à Sissoko, un jeune atteste avoir eu l'accompagnement nécessaire auprès des ONG du projet à Sikasso

« La direction de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille m'a accueillie, écoutée et orientée. Après mon transfert au centre du BNCE qui me nourrit et logé. Le Chef du centre du BNCE est mon interlocuteur en cas d'autres besoins. Par exemple, c'est l'ONG AMEDD qui assure les cours d'apprentissage aux métiers » (Entretien, Sikasso). Il précise que : « J'attends du matériel pour débiter mon activité de transformation des produits agricoles afin de créer une activité génératrice de revenus pour sortir de cette situation de vulnérabilité » (Entretien, Sikasso).

Les jeunes migrants ont souligné de bonnes pratiques des ONG de mise en œuvre du projet EJM. À Sikasso, un jeune du programme soutien que :

« L'écoute active des enfants, le consentement des EJM avant toute intervention sont de bonnes pratiques. Leur courage et leur patience lors de la prise en charge des EJM sont une bonne pratique. Leur sensibilité à nos difficultés. J'ai bénéficié de la formation sur la transformation des produits agricoles. » (Entretien, Sikasso). Dans le même ordre d'idée, un jeune du programme de Bamako affirme : « La réunification familiale et la formation professionnelle sont une bonne pratique » (Entretien, Bamako). Il ajoute : « Le Samusocial est une organisation mobile qui vient vers les victimes. C'est une bonne chose, parce que cela permet de discuter et comprendre les problèmes des jeunes et enfants migrants. Leur sens élevé d'écoute, leur courage et leur disponibilité dans leur mission » (Entretien, Bamako).

Les jeunes de l'enquête interrogent la communauté : « Je souhaite poursuivre ma formation en coiffure et bénéficier de kits de démarrage pour me mettre à mon propre compte dans le marché de l'emploi. Je souhaite que la population de Sikasso joue pleinement son rôle dans la protection des enfants, en particulier sur leurs stigmatisations » (Entretien, Sikasso). Un autre jeune du programme à Bamako estime que :

« Il est aussi important de souligner que le reste de la communauté locale doit savoir que les EJM sont certes dans des situations difficiles, mais ils doivent être épaulés pour que la perception sociale négative que certains font de nous puisse se dissiper (Entretien, Bamako).

On remarque que l'attention et l'attitude de la société comptent pour l'insertion des jeunes migrants. La société accorde une grande importance à la réussite individuelle, ce qui pousse de nombreux jeunes à prendre des risques considérables dans l'espoir d'une ascension sociale. Cependant, les opportunités pour y parvenir ne sont pas équitablement réparties, créant ainsi des inégalités de chances au sein de la société.

## **4 Le réseau des acteurs principaux de protection des EJM : institutionnels, formels et informels**

Plusieurs acteurs étatiques et non étatiques interviennent dans la protection des EJM. Ces acteurs interviennent dans divers domaines : santé, hébergement, éducation, formation professionnelle, etc. Ce chapitre propose une cartographie de ce réseau d'acteurs et de leurs champs d'intervention, en mettant particulièrement l'accent sur ceux présents dans les régions d'intervention du projet.

### **4.1 Cartographie des intervenants : un écosystème complexe au service des EJM**

La protection des Enfants et Jeunes en Mobilité (EJM) mobilise un ensemble d'acteurs étatiques et non étatiques aux rôles complémentaires. Ces intervenants opèrent dans divers domaines : santé, hébergement, éducation, formation professionnelle, accompagnement juridique, etc.

À Sikasso et Bamako, les ONG impliquées dans le projet EJM ont structuré leurs actions de manière coordonnée. Certaines organisations de la société civile (OSC) assurent l'hébergement (Centre Kanuya, ONG ADAC), tandis que d'autres se concentrent sur l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle (AMEDD, Cas Sahel), ou encore sur l'accompagnement juridique et judiciaire (BNCE, Terre des Hommes).

Le ministère des Maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine est l'acteur principal en matière de protection des EJM. Il coordonne l'action du gouvernement dans le domaine de la migration et de fait, il est l'interlocuteur des partenaires internationaux comme l'UNICEF, l'OIM, etc. En plus de ce ministère, nous avons la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) du ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille qui s'intéresse à la protection de l'ensemble des enfants et des couches vulnérables en migration. Les types d'activités que le ministère mène sont des sensibilisations et des formations. La direction veille et contribue à la mise en œuvre de la politique nationale en la matière de migration.

À Sikasso, on relève que la DNPF intervient sur toutes les thématiques de protection des EJM, et donc pas de questions spécifiques. Autrement dit, la question d'âge qui renvoie aux enfants et aux jeunes dans le cadre du projet n'est pas un marqueur pour la DNPF. En effet, la politique nationale en matière de migration et le droit interne (Code du travail, Code pénal, Code de la famille, etc.) traitent en commun les migrants. La direction a en son sein un point focal du Réseau de l'Afrique de l'Ouest sur les questions de migration (RAO). Un agent de la direction affirme :

« Il existe un nouveau système dénommé gestion de cas, qui prend en compte le cas des enfants à mobilité et migrants. À cet effet, une fois que l'enfant est identifié, un traitement lui est décerné selon ses besoins en accompagnement et orientation » (Entretien, Sikasso).

En pratique la Brigade territoriale de la gendarmerie identifie parfois des EJM qu'ils acheminent vers les services publics ou les OSC reconnus et compétents. Un officier du commissariat du 2<sup>e</sup> Arrondissement de Ségou relate le processus :

« Quand l'EJM nous arrive sans problème avec la loi, le commissariat l'oriente vers la protection civile ou le développement social. En cas de délit, le Code pénal s'applique en observant les articles des conventions internationales ratifiées en matière de protection des droits de l'enfant. Notre mission est de sécuriser les personnes et leurs biens dans la ville de Ségou. Cette sécurisation passe par la recherche et l'arrestation des personnes en porte-à-faux avec la loi. Nous réglons la circulation et nous faisons des enquêtes au compte du parquet » (Entretien, Ségou).

À Bamako, tout comme à Sikasso, la brigade de gendarmerie interrogée abonde dans le même sens. Les agents ajoutent qu'ils font appel aux OSC qui accompagnent les enfants en conflit avec la loi.

La Direction régionale de la protection civile joue également un rôle primordial dans la protection. Dans ce sens, un responsable sous-tend :

« Pour les missions spécifiques relatives à la protection des EJM, en ma qualité de juge pour enfant, je veille au respect des droits des enfants stipulés dans les textes nationaux (constitution, Code de la famille et de l'enfant) et dans la convention internationale relative aux droits des enfants ratifiée par le Mali. Dans la mise en œuvre des mesures de protection, je collabore avec les forces de sécurité intérieure et les structures spécialisées sur la question des enfants et jeunes. Parmi ces structures, je cite l'ONG Terre des Hommes, le Bureau National Catholique pour l'enfance (BNCE) et CARITAS » (Entretien, Ségou).

À Bamako comme à Sikasso, la Coalition malienne pour les droits de l'enfant (COMADE) est une des OSC influentes dans la protection des enfants.

La Coalition Malienne pour les Droits de l'Enfant (COMADE) est une association humanitaire, apolitique, laïque et à but non lucratif, engagée dans la protection des droits des enfants au Mali. Elle s'implique dans divers projets et initiatives pour renforcer les capacités des organisations de la société civile en matière de droits de l'enfant. C'est une faitière regroupant 106 ONG nationales, internationales et associations humanitaires engagées pour la promotion et la protection des droits de l'enfant au Mali. Elle est créée suivant le Récépissé N°0174/MAT-S/DNAT du 4 avril 1995. Elle a pour mission, le plaidoyer, le lobbying auprès des autorités sur la question de protection des droits de l'enfant au Mali.

Un responsable de l'organisation à Bamako la présente en ces termes :

« Nous n'avons pas de mission spécifique de protection des EJM. Cependant, un enfant migrant victime de violence, de maltraitance et d'exploitation sexuelle est pris en charge par nous sans discrimination de nationalité, de religion ou de culture. [Le but] c'est de promouvoir le développement de la femme, de l'enfant et de la famille dans la région. Pour ce faire, nous menons des actions de promotion des droits de la femme et de l'enfant. Nous luttons contre les violences, la maltraitance et l'exploitation des femmes et des enfants » (Entretien, Bamako).

À Sikasso, un agent de la Direction régionale du développement social affirme :

« Nous avons des structures qui ont des projets sur la migration des enfants et notre participation, c'est quand nous sommes sollicités autour des questions de renforcement de capacités sur les questions de migrations, pour la documentation, nous avons d'autres personnes-ressources qui peuvent nous appuyer aussi dans ce sens. La dernière fois, c'était en 2023 à Sikasso quand nous avons appuyé l'association des enfants et jeunes actifs qui est une organisation qui œuvre contre la migration au niveau de la frontière Mali-Côte d'Ivoire. Notre mission d'appui consiste aussi en des sensibilisations sur le fléau de la migration des enfants (dans les gares routières et autres endroits publics). C'était en coordination avec le Bureau de la COMADE de la région de Sikasso. Mais au niveau Bamako, nous n'avons pas mené des activités en ce sens. Malgré cet état de fait, la COMADE participe aux activités de ses partenaires comme Case Sahel, Enda, OIM. Cette participation est un sens d'engagement pour notre structure dans la perspective de protéger les droits des enfants en tout lieu » (Entretien, Sikasso).

Il ressort des entretiens de Ségou et Sikasso que la Direction régionale de la jeunesse intervient dans la protection des EJM. Elle est notamment chargée de l'accueil, de l'orientation, de l'hébergement et de la

recherche de parents, en particulier pour les enfants non accompagnés (ENA) ou abandonnés. À travers ses partenaires, elle s'occupe également des questions d'insertion professionnelle (Entretien, Ségou).

Il existe aussi des comités d'alerte des migrants dans certaines mairies comme à Ségou, qui en partenariat avec des ONG soutiennent les déplacés internes et les migrants. Le comité s'occupe de :

« L'enregistrement des jeunes et enfants déplacés à cause des conflits, les jeunes et enfants rapatriés et les réfugiés étrangers. Nous accueillons et orientons les jeunes et enfants migrants vers les structures étatiques (promotion de la femme, formation professionnelle), les structures internationales et les ONG (OIM, GLOBAL UNIVERS, CCDQ, TDH, ENDA). La prise en charge alimentaire, vestimentaire et logement. On leur donne des vivres et on aménage pour eux des sites. On dispose actuellement 3 sites (Pelengana, Bagadadi, Sébougou). Ils sont également placés dans les familles en ville. Cependant, pour les migrants, le temps d'hébergement est court, car ils sont orientés vers les structures appropriées comme OIM, Global Univers, CCDQ. Pour les enfants, la direction avec l'aide des partenaires établit des actes de naissance (jugement supplétif). Cette année, 150 actes de naissance ont été établis. Nous faisons l'insertion professionnelle après des apprentissages sur place à côté des sites » (Entretien, Ségou).

En plus des institutions publiques et des OSC, des personnes de bonne volonté soutiennent parfois les EJM. Un leader communautaire Ségou témoigne dans ce sens : « Au Mali, on manifeste une grande solidarité à l'endroit des migrants jeunes et enfants (accueil, hébergement, nourriture, etc.). Les EJM burkinabés, togolais, ghanéens et autres ne rencontrent pas de difficultés à intégrer la société malienne ».

## 4.2 Importance et rôles des principaux acteurs

En posant aux enquêtés la question suivante : selon vous, quel acteur est central pour intervenir en faveur des EJM ? Les réponses indiquent que les acteurs étatiques ainsi que les acteurs de la OSC actives dans la protection des EJM sont tous importants. Les enquêtés révèlent majoritairement une complémentarité. Les chercheurs et les responsables OSC soulignent un rôle fondamental de l'Etat, car il est l'acteur principal dans la construction des politiques migratoires. Il produit aussi les normes juridiques encadrant la migration et assure leur application. Il est également responsable de coordonner l'action des institutions publiques, voire privées, dans le domaine.

Les réponses fournies par les enquêtés à la question « Comment l'éducation des EJM est prise en charge au Mali ? » montrent que si l'accès à l'éducation est garanti par les textes juridiques, en pratique elle reste compliquée pour les EJM. La procédure d'accès à l'école et aux structures de formation professionnelle exige des documents officiels tels que l'acte de naissance, le certificat de résidence, la carte Nina<sup>7</sup> ou la carte biométrique. Les EJM ont généralement du mal à fournir ces documents nécessaires à la procédure d'inscription. Cette difficulté s'ajoute à celle des moyens financiers dans la région (Ségou) témoin du projet. Ce sont des OSC qui facilitent généralement l'accès à l'éducation des EJM. Dans cet ordre d'idée, un enquêté affirme :

« Au-delà des centres de formation dans le cadre des structures comme le Samusocial, Enda Mali, qui les forme pour les orienter, je ne connais pas de mécanismes de prise en charge éducatifs des EJM » (Entretien, Bamako).

---

<sup>7</sup> La carte NINA est une « carte d'identification » qui comporte le numéro d'identification nationale (numéro NINA) du détenteur ou de la détentrice. Cette carte peut être considérée comme une carte d'électeur, mais aussi comme une carte d'identité. Cette carte peut être utilisée dans la procédure d'accès à l'école et aux structures de formation professionnelle.

Le domaine de l'éducation apparaît comme le maillon faible de la prise en charge des EJM. Les chercheurs, les responsables d'institutions et les leaders communautaires témoignent que peu de structures s'impliquent dans la scolarisation des EJM. Seules les initiatives du projet EJM sont citées par les enquêtes de Bamako et Sikasso. À Ségou, Case Sahel est la seule structure évoquée qui accompagne les EJM dans ce domaine.

La prise en charge sanitaire des EJM est aussi importante comme leur scolarisation. Un responsable du service social de l'hôpital régional Nianankoro Fomba décrit le processus :

« Bien qu'il réfère des EJM vers l'hôpital, le service social n'a pas de mission spécifique concernant la prise en charge de ceux-ci. Je ne dispose pas de textes en la matière pour les prendre en charge spécifiquement en dehors du mécanisme initial. Et la ligne budgétaire que je dispose ne le permet pas de façon spécifique. Toutefois, les structures compétentes peuvent recenser les EJM comme personnes vulnérables et démunies pour établir des récépissés de prise en charge. Et là la prise en charge devient automatique et obligatoire. Notre mission à l'hôpital est aussi de gérer le fonds social alloué à la prise en charge des personnes démunies déclarées et dotées de récépissé délivré par le ministère du Développement social. Chaque année, les collectivités locales recensent les personnes démunies et transmettent les listes aux services locaux du développement social pour transmission à la hiérarchie. À côté de ces personnes démunies, nous prenons en charge les malades mentaux qui tombent sous la main. Nous prenons en charge les consultations, les soins, les médicaments et les opérations chirurgicales » (Entretien Ségou).

## 5 Les collaborations inter-organisations

La protection efficace des EJM nécessite une approche holistique et coordonnée qui dépasse les frontières organisationnelles traditionnelles. Ce chapitre explore la dynamique complexe et essentielle des collaborations inter-organisations dans le cadre du projet EJM. Face à l'ampleur et à la multidimensionnalité des défis liés à la protection des jeunes migrants, aucune entité ne peut prétendre détenir seule toutes les ressources, expertises et capacités nécessaires. C'est dans cette optique que le projet EJM a fait de la synergie entre différents acteurs — organisations non gouvernementales, institutions étatiques, organismes internationaux et associations locales — un pilier central de sa stratégie d'intervention.

Nous examinerons, d'abord, les dynamiques des collaborations entre institutions de l'État et les organisations de la société civile. Ensuite, nous analyserons la coordination des interventions dans la protection des EJM.

### 5.1 Dynamiques des collaborations entre institutions de l'État et les organisations de la société civile

Les entretiens indiquent une collaboration verticale entre les structures de l'État. Le ministère des Maliens de l'extérieur joue le rôle de coordination dans l'implémentation de la politique de l'État relative à la migration. D'autres ministères interviennent aussi tel le ministère responsable de la Jeunesse, le ministère en charge des questions de la famille, de la femme et de l'enfant. Chaque ministère coordonne son action sur l'ensemble du territoire avec ses démembrements.

L'Etat collabore aussi sur la protection des jeunes migrants avec plusieurs partenaires, notamment des OSC nationales et internationales, y compris des organisations internationales comme CEDEAO, OIM, etc. La collaboration entre l'État malien et les ONG dans la protection des enfants et jeunes migrants est revenue dans plusieurs entretiens. Cela s'explique par le fait que le Mali est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants. C'est dans ce sens qu'un haut cadre du ministère des Maliens de l'extérieur précise que :

« Le système étatique met sur la question des EJM tous les départements ministériels régaliens. Alors, c'est la conjugaison des efforts en faveur de la protection et de la prise en charge des EJM. La faiblesse réside dans la confusion des rôles connue sous le président Ibrahim Boubacar Keita (IBK) entre le développement social et la protection civile dans la prise en charge des EJM. Aujourd'hui, le développement social enregistre, accueille, oriente et assiste. Alors que l'accueil et l'orientation sont le travail de la protection civile » (Entretien, Bamako). On constate aussi que : « L'une des forces du système étatique est l'accompagnement des partenaires techniques et financiers (OIM, CARITAS, ENDA, BENICE). La faiblesse du système est l'insuffisance des moyens de l'État face aux grands défis de prise en charge des EJM » (Entretien, Bamako).

Les chercheurs et des cadres de services publics interrogés ont rappelé plusieurs collaborations importantes pour la protection des EJM. Ainsi, un chercheur a indiqué que l'UNICEF a soutenu la protection des enfants en déplacement au Mali « *Children on the Move in Mali* » en 2019 avec un montant d'un million d'euros (Entretien, Bamako).

On relève d'un entretien avec un cadre du ministère responsable de la famille, la femme et l'enfant, qu'en 2021, *Save the Children* a signé un accord de partenariat avec le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille pour renforcer la protection des enfants migrants. Ce partenariat a permis la prise en charge de plus de 5 000 enfants migrants en 2022. L'UNICEF aussi collabore avec le Mali dans le cadre du

programme « Enfants en mouvement ». En 2020, ce programme a fourni une assistance à plus de 70 000 enfants migrants (Entretien, Bamako).

Une chercheuse travaillant sur la question migratoire a rappelé que l'ONG Terre des Hommes gère un centre d'accueil à Bamako qui a hébergé et assisté plus de 1 200 enfants migrants, complétant ainsi les efforts du gouvernement (Entretien, Bamako). Elle rappelle aussi le rôle de l'OIM en précisant qu'elle a formé plus de 500 fonctionnaires maliens sur la protection des enfants migrants de 2018 à 2022 (Entretien, Bamako).

Notre interlocuteur au ministère des Maliens de l'extérieur souligne que le Réseau malien pour la Protection des Enfants (RMPE), regroupant 25 ONG locales, a contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de Protection de l'Enfant en 2019, qui inclut des dispositions spécifiques pour les enfants migrants (Entretien, Bamako).

## 5.2 Coordination des interventions

Les OSC et les organisations à dimension internationale s'organisent autour de l'État ou parfois sans lui. À titre d'exemple, selon un chercheur interrogé :

« Le Cluster de protection, codirigé par le gouvernement et l'UNHCR, coordonne les actions de plus de 50 organisations travaillant dans la protection de l'enfance au Mali, y compris pour les enfants migrants (Entretien, Bamako).

Un second exemple cité par l'enquêté est le Système de Gestion de l'Information sur la Protection de l'Enfance (CPIMS+), mis en place par l'UNICEF en collaboration avec le gouvernement malien. Ce système aurait permis de suivre plus de 25 000 cas d'enfants vulnérables, dont de nombreux migrants, de 2020 à 2022 (Entretien, Bamako).

On relève également la présence d'intervenants humanitaires d'urgence tels que la Croix-Rouge malienne, Médecins sans frontières et leurs divers partenaires locaux. Ces organisations jouent un rôle vital dans la protection et le soutien des enfants vulnérables (migrants) dans les zones de conflit au Mali. Elles déploient des équipes spécialisées pour assister les enfants déplacés et migrants dans les régions du nord et du centre du Mali, qui sont les plus durement touchées par le conflit. Leur action se concentre sur plusieurs aspects essentiels : la fourniture de soins médicaux d'urgence et de soutien psychosocial aux enfants traumatisés par le conflit ; la distribution de vivres ; la recherche et la réunification des familles séparées par le conflit ou les déplacements, etc. Ces interventions d'urgence font face à de nombreux défis, notamment l'insécurité persistante, les difficultés d'accès à certaines zones et le manque de ressources face à l'ampleur des besoins.

Un agent de la Brigade territoriale de la gendarmerie de Ségou souligne l'importance de la collaboration entre les organisations engagées dans la protection des jeunes.

Selon lui, « [parmi les] forces, nous pouvons citer l'existence d'instruments juridiques en matière de protection des EJM. Le système étatique donne l'opportunité à d'autres acteurs de participer à la protection des EJM comme la Commission nationale de défense des droits de l'homme (CNDH). La multiplication des acteurs peut amener l'État à réduire son implication » (Entretien, Ségou).

En effet, lorsque des organisations internationales (OIM, HCR) et des groupes de la société civile prennent le relais dans la protection des migrants, l'État peut être tenté de diminuer ses efforts, notamment les ressources allouées à cette cause. Cela pourrait avoir des conséquences particulièrement préoccupantes pour les EJM, qui se trouvent souvent dans des situations vulnérables. Le désengagement de l'État peut signifier un affaiblissement des protections légales et institutionnelles qui leur sont destinées. Dans ce scénario, les EJM risquent de se retrouver dépourvus de l'assistance et de la vigilance nécessaires pour garantir leur sécurité et

leur bien-être. Par conséquent, l'implication continue de l'État est fondamentale pour assurer que les droits des EJM soient respectés et protégés, et pour éviter que la responsabilité ne soit entièrement déléguée à d'autres acteurs, dont les capacités et les engagements peuvent varier.

## 6 Appropriation et innovation du projet EJM intervention

Dans ce chapitre, nous explorerons comment le projet EJM est adopté et transformé par ses parties prenantes, notamment les acteurs étatiques et non étatiques. Il met en lumière les dynamiques d'appropriation qui permettent aux OSC, à l'État et aux communautés de s'emparer du projet pour répondre aux besoins spécifiques des EJM.

### 6.1 Connaissance, acceptation et suivi des acteurs politiques

Le projet EJM est connu des acteurs institutionnels dans les deux zones principales d'implémentation du projet (Bamako et Sikasso), y compris dans la région de Ségou. Un cadre, de la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF), interrogé atteste que :

« Moi, j'ai connu le projet à travers des consortiums à la DNPEF dans le cadre des formations avec le Samusocial et Enda Mali. C'est en ce sens que j'ai su que le Samusocial évoluait bien dans ce domaine de protection des enfants et jeunes migrants. Ces structures travaillent en collaboration avec le ministère de la Formation professionnelle et ensuite veillent en quelque sorte à leur installation sociale. Je sais que ces OMG travaillent avec Helvetas et sont les partenaires de mise en œuvre du projet EJM. Mais, la DNPEF travaille sur les questions de renforcement de capacités. En ce qui concerne ma connaissance du projet, je sais que c'est un projet régional qui concerne le Mali, la Guinée, le Niger et le Maroc. Sur le plan institutionnel, Helvetas a approché le ministère ainsi que sa direction pour appréciation avant la mise en œuvre du projet tout en sachant que c'étaient des partenaires qui allaient être mobilisés pour la mise en œuvre sur le terrain » (Entretien, Ségou).

Dans le même sens, un agent de la Brigade territoriale de la gendarmerie de Ségou indique que :

« Je suis au courant de l'existence de l'ONG Helvetas au Mali dans la région de Bougouni où j'ai servi pendant des années. Cependant, il n'existe pas de collaboration entre Helvetas et la brigade territoriale de Ségou » (Entretien, Ségou).

À Bamako, un responsable de ma Coalition malienne pour les droits de l'enfant (COMADE) relève :

« Non pas spécifiquement, mais par le biais de nos partenaires qui nous invitent parfois à leurs activités auxquelles nous prenons part. Lors de ces moments, nous avons pu entendre parler de cette initiative. Très généralement, c'est l'invitation de Case Sahel. Mais spécifiquement, je ne connais pas le contenu de ce projet » (Entretien, Bamako).

Dans le même ordre d'idée, un cadre du ministère des Maliens établis à l'extérieur et de l'intégration africaine, affirme que :

« Nous avons connaissance de l'initiative, mais nous n'avons jamais rencontré des cadres de l'ONG Helvetas dans ce sens. Par le fait que nous sommes rattachés au ministère des Maliens établis à l'extérieur ainsi qu'à sa délégation, cela fait que nous sommes au courant de certains partenariats avec ceux-ci. Même ça ne fait pas de nous des impliqués directement dans le processus » (Entretien, Bamako). De même, à Sikasso, un conseiller municipal affirme que : « Oui, à tout moment, Helvetas informe la mairie de ses activités » (Entretien, Sikasso).

### 6.2 Impacts ou effets produits par le projet EJM

Le projet EJM a généré des impacts significatifs sur plusieurs aspects de la protection des jeunes migrants au Mali, selon la majorité des responsables d'OSC et les cadres des services publics interrogés. Tout d'abord, il convient de souligner la reconnaissance et l'accueil positif dont il a bénéficié de la part des autorités étatiques. Cette adhésion s'est manifestée à travers le soutien actif des ministères concernés et l'implication des services

déconcentrés de l'État dans la mise en œuvre du projet (directions régionales, Brigade de gendarmerie, Commissariat de politique, la protection civile, etc.). L'intégration des objectifs du projet EJM dans les stratégies nationales de protection des migrants témoigne de sa pertinence et de son importance dans le contexte national. Cette reconnaissance officielle a non seulement facilité les procédures administratives, mais a également renforcé la légitimité du projet et sa capacité à influencer les politiques publiques.

Au-delà de cette reconnaissance institutionnelle, le projet EJM a joué un rôle catalyseur dans la réflexion sur l'amélioration du cadre juridique et politique concernant les enfants et les jeunes en situation de mobilité. En organisant des forums de discussion et des groupes de travail réunissant des acteurs étatiques, la société civile et des experts, le projet a stimulé un dialogue constructif sur ces enjeux cruciaux. L'expérience apportée par le projet sera utile dans le processus d'amendements aux textes existants et contribuant ainsi au renforcement de la protection juridique des jeunes migrants au Mali. En plus, des responsables de certaines organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre du projet ont participé en 2024 aux discussions sur la révision du Code pénal et les réformes de l'État en général.

Un autre aspect remarquable du projet EJM réside dans son approche de renforcement des capacités des acteurs locaux. Helvetas a fait preuve d'intelligence stratégique en s'appuyant sur les compétences existantes des OSC locales. En effet, elle a identifié des organisations ayant une expertise reconnue sur la scène nationale telle que l'ONG AMEDD, le Samusocial et le BNCE. Cette approche a non seulement permis d'améliorer l'efficacité du projet, mais a également posé les bases pour une action durable. Les OSC ont bénéficié de formations ciblées et d'un accompagnement continu, renforçant ainsi leurs capacités techniques et organisationnelles. La coordination entre les différents acteurs mobilisés par le projet s'est améliorée, et de nouvelles compétences ont émergé au sein des OSC, notamment en matière de plaidoyer, de gestion de projet et de suivi-évaluation. La création d'un réseau d'acteurs locaux, à travers le projet, dans la protection des jeunes migrants, a facilité le partage d'expérience et de bonnes pratiques, contribuant au renforcement de l'expertise locale pour sa solidité et sa pérennisation.

La durabilité et la pérennisation des actions constituent un autre impact majeur du projet EJM. L'engagement de l'État et des OSC locales laisse présager une continuité des activités au-delà de la période de financement du projet. Cette durabilité se manifeste à travers l'intégration des objectifs du projet dans les plans d'action des OSC locales et l'allocation de ressources par l'État pour poursuivre certaines activités initiées. La création de mécanismes de coordination pérennes entre les différents acteurs impliqués et le développement de partenariats à long terme entre les OSC locales et les autorités étatiques renforcent cette perspective de continuité. De plus, l'émergence de nouveaux projets et initiatives s'inspirant des réussites du projet EJM témoigne (les OSC de mise en œuvre pensent construire des projets à partir de cette expérience) de son impact durable sur le paysage de la protection des jeunes migrants au Mali.

## **7 Perception de changement des acteurs systémiques travaillant auprès des EJM**

La mise en œuvre du projet EJM a non seulement impacté ses bénéficiaires directs, mais a également engendré des transformations significatives dans l'écosystème des acteurs impliqués dans la protection des migrants en général et les jeunes en particulier. À travers l'analyse des témoignages des acteurs interrogés et leurs expériences partagées, nous explorerons comment le projet EJM a influencé leur compréhension des enjeux, modifié leurs approches et renforcé leurs capacités d'action.

### **7.1 Temporalité et changement : Perspectives des intervenants auprès des jeunes migrants**

Les échanges avec les acteurs institutionnels, notamment les responsables d'ONG et les agents des structures de l'État interrogés dans le cadre de l'étude, ont relevé des changements dans leurs interventions auprès des EJM. Ces changements se situent parfois dans leur approche d'intervention ou dans les normes encadrant leurs actions.

C'est ainsi qu'un cadre du ministère des Maliens de l'extérieur nous explique que pour mieux répondre aux besoins de protection des EJM, la pratique des dernières années appelle à une relecture de la politique migratoire du pays :

« En ce qui concerne le ministère, une relecture de la politique nationale de migration est engagée. C'est bien dans ce contexte qu'il est à noter la nécessité d'élaborer un plan d'action national à côté du plan d'action de la politique qui prend en compte les questions de genre, impliquant les femmes et les enfants en migration. Ce travail est lancé avec l'OIM et va se poursuivre. Et d'autre part, c'est de continuer à renforcer la communication, la sensibilisation et le plaidoyer pour le renforcement des mécanismes de protection des enfants et jeunes migrants et leur accès aux services sociaux de base, afin d'avoir plus d'initiatives qui encouragent les enfants mineurs à s'y inscrire, à les faire sortir des routes migratoires dangereuses, où souvent s'y trouvent des groupes terroristes. Aussi renforcer le lien avec d'autres acteurs de la protection des EJM qui soient aux niveaux national et international. Un plan d'action national genre qui prend en compte la problématique des jeunes, enfants mineurs en migration et femmes » (Entretien, Bamako).

Toujours dans la dynamique d'améliorer la prise en charge des EJM, un responsable d'ONG à Sikasso énonce :

« La mise en place d'une base de données permettra de capitaliser tous les cas des enfants en mobilité. Le projet a commencé, mais la situation politique entraînera un léger retard dans le processus. Le lancement de cette plateforme est lié à la situation politique. À long terme, il faut dire que les décisions seront prises selon les données probantes. Cela permettra de corriger ce problème de texte spécifique en la matière. Par exemple, en faisant du plaidoyer, sur quoi faut-il se baser si ce n'est une base de données et d'autres mécanismes permettant d'enregistrer les informations ? Cela parlera de statistiques et autres, ainsi chaque catégorie pourra bénéficier d'une loi en ce sens. Donc un référentiel aura été trouvé » (Entretien, Sikasso).

Cette base pourrait fournir des statistiques fiables et faciliter ainsi la protection des migrants.

Les acteurs intervenant auprès des EJM sont unanimes sur le fait que ces derniers migrent essentiellement pour des raisons économiques, principalement le manque d'emploi. Il s'agit donc de créer des conditions favorables à leur maintien dans leur région d'origine. C'est pourquoi ces acteurs ont récemment mis l'accent, dans leur approche d'intervention auprès des EJM, sur la formation professionnelle et l'insertion

socioéconomique de ces jeunes. Récemment, ces acteurs ont réorienté leurs approches pour mettre davantage l'accent sur deux axes principaux, à commencer par la formation professionnelle. L'objectif à ce niveau est de doter les EJM de compétences pratiques et recherchées sur le marché du travail local. Ces formations peuvent couvrir divers domaines tels que la coiffure, la mécanique automobile, etc. Et d'autre part, le changement de stratégie se trouve dans l'insertion socioéconomique. En effet, en plus de la simple formation, les ONG visent désormais à faciliter l'intégration effective des jeunes dans le tissu économique local. Cela peut inclure l'aide à la création, l'accompagnement dans la recherche d'emploi, ou encore la mise en relation avec des employeurs potentiels.

On constate qu'une minorité de nos interlocuteurs estime que la situation des Enfants et Jeunes Migrants (EJM) va davantage se détériorer en raison de la crise sécuritaire en cours dans le pays. À titre illustratif, un enquêté à Ségou déclarait :

« Les perspectives ne sont pas très encourageantes, car la gestion des EJM (protection, prise en charge) devient de plus en plus coûteuse pour l'État. Les appuis sont insuffisants et les insertions sont timides » (Entretien, Ségou).

Le succès des récentes initiatives dépendra en grande partie de la volonté et de la capacité de l'État à jouer un rôle de chef d'orchestre dans la protection des EJM. Cette responsabilité implique plusieurs aspects dans la coordination des efforts. L'État doit assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans la protection des EJM, y compris les ONG locales et internationales, les organismes gouvernementaux et les communautés locales. Aussi, il est interrogé dans sa capacité à allouer des ressources suffisantes, tant financières qu'humaines, pour soutenir les programmes de protection et d'insertion des EJM.

## 7.2 Perception de changement des jeunes migrants

Les jeunes migrants pris en charge par le projet EJM affirment avoir senti un changement dans la protection de leurs droits et l'intégration socioprofessionnelle. En effet, un jeune du programme interrogé à Bamako témoigne ainsi :

« Samusocial nous fournit des services adaptés à nos réalités et nous traite comme les autres humains ; tandis que généralement, les autres membres de la société nous voient comme des ordures à ne pas du tout approcher » (Entretien, Bamako). Dans la veine, un autre enquêté concède que : « Je trouve que la politique du centre Kanuya offre plus de conditions de protection aux EJM comparativement au centre d'accueil de Tanti Amy Kane. Par exemple, au centre Kanuya, nous pouvons sortir pour des petits divertissements, tandis que dans l'autre centre, nous étions comme des prisonniers. La protection des EJM inclut leur droit à l'éducation qui doit être pris en charge par l'État, ainsi que des accompagnements continus jusqu'à un état d'autonomisation acceptable » (Entretien, Bamako). Il ajoute : « En tout cas, je suis soigné, quand je me sens malade, j'arrive à faire librement mon travail d'apprenti conducteur, donc je peux dire que mes droits sont un peu respectés » (Entretien, Bamako).

La population malienne est de plus en plus méfiante envers les personnes inconnues, y compris les enfants et les jeunes. Cette méfiance récente est liée au foisonnement des groupes terroristes sur l'ensemble du territoire malien. Ce phénomène ne se limite plus aux régions du nord et du centre du pays ; des attaques terroristes ont également été signalées dans les régions du sud, y compris dans la capitale, qui a été attaquée en septembre 2024. En effet, des jeunes âgés de 17 à 22 ans, enrôlés par les groupes terroristes, ont attaqué le camp de la gendarmerie et l'aéroport international de Bamako. En réponse, depuis l'arrivée des militaires au pouvoir en 2020, l'État a renforcé la surveillance et procédé à des interpellations de suspects. Cette situation contribue à accroître la méfiance envers les individus inconnus.

Les jeunes pris en charge par les ONG du projet EJM à Sikasso abondent dans le sens que ceux de Bamako. À titre illustratif, un jeune enquêté souligne :

« Les politiques de prise en charge des ONG comme BNCE, AMEDD et autres sont adaptées aux besoins des EJM. J'ai repris confiance en moi-même et j'ai pris mon destin en main pour refaire ma vie. J'espère m'installer dans mon propre salon après mon apprentissage en coiffure dame » (Entretien, Sikasso).

En général, les enquêtés sont sensibles à cette considération porteuse d'espoir et réconciliations avec la société. Le changement évoqué par les jeunes migrants est ressenti surtout dans la protection de leurs droits. Un jeune sous-tend :

« Je remarque de l'amélioration dans la défense de mes droits, car j'ai fui mes parents pour éviter le mariage forcé. Cette situation de séparation avec mes parents occupait toutes mes pensées auparavant. Présentement, grâce à leur accompagnement, je me remets de plus en plus » (Entretien, Sikasso).

Un autre témoignage met en évidence la satisfaction des jeunes migrants du programme de la protection juridique apportée par les ONG partenaires de Helvetas :

« J'ai senti l'amélioration dans la défense de mes droits. J'ai appris beaucoup de choses nouvelles qui sont différentes des réalités du village. À présent, je suis soigné quand je tombe malade, mes besoins de documents administratifs aussi sont tous assurés par le centre du BNCE » (Entretien, Sikasso). Une autre illustration réside dans les propos d'une jeune fille : « J'ai fui mes parents pour éviter mon mariage forcé, présentement je me suis réconciliée avec eux, mais sans contracter ce mariage forcé. J'ai senti mes droits d'enfant protégé » (Entretien, Sikasso).

## 8 Conclusion

L'étude montre une large appropriation et acceptation du projet d'intervention par les acteurs publics impliqués dans sa mise en œuvre, notamment par les responsables des départements ministériels interrogés (ministère des Maliens de l'extérieur, le ministère chargé de la famille, la femme et de l'enfance, le ministère de la justice, ministère de la jeunesse et des sports, etc.). Le projet a mis en lien plusieurs OSC (AMEDD, BNCE, Samusocial) et des institutions publiques autour de la protection des EJM à travers des ateliers, forums et des plaidoyers en faveur des EJM.

Le projet EJM a été salué et très bien accueilli par les autorités maliennes, les OSC partenaires ainsi que par les jeunes migrants bénéficiaires. Ce large soutien témoigne de la pertinence et de la légitimité de cette initiative visant à renforcer la protection et la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de mobilité au Mali.

Un des principaux succès du projet réside dans le renforcement substantiel de la collaboration entre les OSC impliquées dans sa mise en œuvre, que ce soit dans la région de Sikasso ou dans le District de Bamako. Grâce à cette dynamique de travail en réseau, les capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles de ces acteurs associatifs clés se sont améliorées. Ils sont désormais mieux outillés pour assurer une couverture territoriale plus étendue et proposer des services plus adaptés aux besoins spécifiques des EJM. Cette synergie accrue entre OSC est perçue comme une condition essentielle pour assurer la pérennité et l'ancrage durable des actions initiées par le projet, au-delà de la période de financement.

Par ailleurs, le projet EJM a contribué à placer la question de la protection des EJM au cœur de l'agenda politique national. Les OSC partenaires, appuyées par le projet, plaident désormais avec plus de force et de légitimité pour que des réformes législatives (texte spécifique de protection des EJM) et des politiques publiques volontaristes soient adoptées afin de combler les lacunes juridiques existantes. Cet ancrage institutionnel du projet, à travers un dialogue constructif avec les décideurs, est vu comme un gage de pérennité et d'impact à long terme sur les cadres de protection des EJM au Mali.

Cependant, la réalisation de cette étude n'a pas été sans défis. La réticence de certaines institutions clés comme l'OIM, le HCR et la Direction nationale de la politique des frontières à répondre aux demandes d'entretien a ralenti considérablement le processus de collecte de données. Les enquêtes de terrain ont pris beaucoup plus de temps qu'estimé au départ. Aussi, les enquêtes de terrain ont commencé tout juste au début de l'implémentation du projet en été 2024 par les OSC locales, il y a donc encore peu de retours d'expérience, malgré l'espoir de transformation de la protection des EJM que ces derniers placent en ce projet. Les OSC partenaires du projet entendent renforcer leurs capacités pour la réussite du projet. Ce renforcement des capacités est confirmé par des acteurs de terrain : à Sikasso, un agent d'AMEDD a affirmé que l'organisation prévoit d'accueillir davantage d'EJM. Il a également souligné la nécessité d'étendre l'accueil des EJM en raison de l'afflux observé depuis les premiers mois d'introduction du projet à Sikasso.

Malgré ces difficultés, l'espoir et l'enthousiasme suscités par le projet EJM, tant au niveau local que national, laissent présager des transformations durables et significatives dans la protection des enfants et jeunes en situation de mobilité au Mali.

## 9 Bibliographie

- Banque mondiale. 2025. « Mali - vue d'ensemble ». Groupe de la banque mondiale. 2025. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview>.
- Bierschenk, Thomas, et Jean-Pierre Olivier de Sardan. 1994. « ECRIS: Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques... » *Bulletin de l'APAD*, n° 7 (juillet). <https://doi.org/10.4000/apad.2173>.
- Bredeloup, Sylvie. 2007. *La diams'pora du fleuve Sénégal : sociologie des migrations africaines*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Claire Neuschwander, Clara Chepeau, Zahara Touré et al., 2022. « Pratiques et préférences d'investissements de la diaspora malienne dans son pays d'origine ». FIDA, 2022.
- Données mondiales. 2023. Évolution de la population en Mali. Le monde en chiffres. 2025. [https://www.donneesmondiales.com/afrique/mali/croissance-population.php#google\\_vignette](https://www.donneesmondiales.com/afrique/mali/croissance-population.php#google_vignette)
- International Organization for Migration. 2022. « Mobilités au Mali : cartographie des mobilités sur le territoire malien ». IOM. 2024. [https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Rapport\\_Mobilite\\_%20MALI-%20AOUT-2022.pdf](https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Rapport_Mobilite_%20MALI-%20AOUT-2022.pdf)
- International Organization for Migration. 2022. « Suivi des flux et présence de migrants au Mali ». IOM. 2022. <https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/MALI%20%20Rapport%20annuel%20sur%20la%20migration%202022%20finale%20.pdf>
- International Organization for Migration. 2024. « Rapport sur les mouvements de populations ». IOM. 2024. <https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd1461/files/reports/Rapport%20CMP%20Septembre%202021%20%281%29.pdf?iframe=true>.
- Konaté, Famagan Oulé. 2010. « La migration féminine dans la ville de Kayes au Mali » ». *Hommes & Migrations* 1286 (7): 62-73.
- Lesclingand, Marie, et Véronique Hertrich. 2017. « Quand les filles donnent le ton ». *Migrations adolescentes au Mali* ». *Population* 72 (1): 63-93.
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs. 2025. « Mali : Besoins humanitaires et plan de réponse 2025 (janvier 2025) ». OCHA.2025. <https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-besoins-humanitaires-et-plan-de-reponse-2025-janvier-2025>
- Sogodogo, Abdoul. 2022. « Terrorisme et migration au Sahel ». In *Les migrations subsahariennes : un aperçu de l'Afrique de l'Ouest et de la Galice*, 73-81. Santiago de Compostela: Grupo de Análise Territorial (ANTE).

## Dernières études du SFM

89 : Lisa Stalder, Denise Efionayi-Mäder, Gianni D'Amato (2025). Une carte citoyenne pour La Chaux-de-Fonds : opportunités et difficultés de mise en œuvre.

88 : Andrea Bregoli, Denise Efionayi-Mäder und Joëlle Fehlmann (2024). «Unterschiedlich unterwegs»: Mapping der (Aus)Bildung für junge Geflüchtete mit Fokus auf spezifische Integrationsförderung (IAS/KIP).

87 : Lisa Stalder, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin (2024). Evaluation des Pilotprojekts STEPS der isa – Fachstelle Migration.

86d : Dina Bader, Leonie Mugglin (2024). Wissenschaftliche Begleitung von Projekten interkultureller Begegnungen.

86f : Dina Bader, Leonie Mugglin (2024). Accompagnement scientifique de projets de rencontres interculturelles.

85 : Didier Ruedin, Dina Bader, Chloé Salathé (2023). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

84d : Daniel Auer, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Mirjam Suri, Dina Bader, Giuliano Bonoli, Michael Morlok, Johanna Probst (2023). Monitoring und Evaluation des Pilotprogramms «Frühzeitige Sprachförderung».

84f : Daniel Auer, Denise Efionayi-Mäder, Joëlle Fehlmann, Mirjam Suri, Dina Bader, Giuliano Bonoli, Michael Morlok, Johanna Probst (2023). Suivi et évaluation du programme pilote « Encouragement précoce de la langue ».

83 : Rosita Fibbi, Leonie Mugglin, Andrea Bregoli, Lisa Iannello, Philippe Wanner, Didier Ruedin, Denise Efionayi-Mäder, Marta Marques (2023). « Que des locataires ! » : participation politique des résident·e·s espagnols et portugais à Genève et Neuchâtel

82 : Didier Ruedin, Dina Bader (2022). Panorama de la diversité au sein du personnel de l'administration de la Ville de Neuchâtel.

81d : Leonie Mugglin, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin, Gianni D'Amato (2022). Grundlagenstudie zu strukturellem Rassismus in der Schweiz.

81f : Leonie Mugglin, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin, Gianni D'Amato (2022). Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats.

81i : Leonie Mugglin, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin, Gianni D'Amato (2022). Razzismo strutturale in Svizzera: studio sulle basi teoriche e concettuali e sui fondamenti empirici.

80f : Dina Bader, Denise Efionayi-Mäder (2022). Programme de financement « ici.ensemble ». Pistes scientifiques et empiriques.



**Swiss Forum for Migration  
and Population Studies**

La question des enfants et des jeunes en mobilité (EJM) en matière de protection, d'accès à l'éducation et aux opportunités socio-économiques en Afrique de l'Ouest et du Nord demeure largement sous-étudiée. Plus particulièrement, des études axées sur les facteurs et les dynamiques des changements systémiques autour des droits et des services existants, locaux, nationaux et régionaux sont nécessaires. Ces études sont essentielles pour renforcer la prise en compte des mesures permettant d'améliorer l'accès aux services pour ces jeunes en mobilité et de favoriser leur autonomisation. Dans ce contexte, le projet de recherche « Enfants et jeunes adultes sur les routes migratoires d'Afrique de l'Ouest et du Nord » est coordonné par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel et mandaté par Helvetas et Terre des Hommes Lausanne dans le cadre de leur projet d'intervention. Il s'inscrit comme suivi académique du contexte et des d'activités d'intervention d'un consortium d'organisations internationales et s'attache à examiner ces enjeux dans cinq pays cibles : la Guinée, le Mali, le Maroc, le Niger et la Tunisie. L'équipe de recherche est constituée de spécialistes des cinq pays étudiés, apportant une diversité de points de vue et une expertise précieuse sur les contextes des dispositifs d'inclusion.

## **Auteur·e·s**

Mariame Sidibé, politologue, chercheuse à la faculté des sciences administratives et politiques (FSAP) de l'Université Kurukanfuga de Bamako (UKB)

Abdoul Sogodogo, philosophe politique, vice-doyen de la faculté des sciences administratives et politiques (FSAP) de l'Université Kurukanfuga de Bamako (UKB)

© 2025 SFM

DOI : 10.35662/unine-sfmstudies-90

**Université de Neuchâtel, Institut SFM, Rue A.-L. Breguet 2, 2000 Neuchâtel  
+41 32 718 39 20, [secretariat.sfm@unine.ch](mailto:secretariat.sfm@unine.ch), [www.migration-population.ch](http://www.migration-population.ch)**